

Affiché le 26.11.2013

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du.....4 NOVEMBRE 2013

---

Présents : M. MADEDDU, B. MARIATTE, P. GALLION, F. MICHALOVITCH, A. MASSON, JM PIERRET, MH CUNIN, JM GAUSSURON, D. WEBER, F. LAMBERT, F. CLAUDON, A. HERRY  
Absents : ML LAUSMANN  
Absents excusés MP RICHARD a donné procuration à B. MARIATTE  
Secrétaire : MH CUNIN

**1) Adoption du Rapport relatif au prix et à la Qualité du service d'Eau Potable – Exercice 2012 :**

Le Conseil Municipal adopte le rapport présenté et dit qu'il sera mis en ligne sur le site [www.service.eaufinance.fr](http://www.service.eaufinance.fr).

**2) Marché « Réseau d'eau potable – rue d'Alsace » - Avenant n°1:**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'Avenant n°1 dudit marché.

**3) Marché « Aménagement de la Bibliothèque Communale » - Attribution du Marché :**

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal attribue les 8 lots relatifs à l'aménagement de la Bibliothèque communale de la façon suivante :

- lot n° 1 : Démolition maçonnerie – Entreprise SERTELET René située à Bertrimoutier pour un montant de 10 000,00 € HT
- lot n° 2 : Menuiserie extérieure pvc – Entreprise Mercier David située à Sainte-Marguerite pour un montant de 9 900,00 € HT
- lot n° 3 : Plâtrerie – Entreprise Miclot Lionel située à Anould pour un montant de 6 780,90 € HT
- lot n° 4 : Chape carrelage faïence – Entreprise Europ Revêtements située à Dounoux pour un montant de 6 950,00 € HT
- lot n° 5 : Menuiserie intérieure bois – Entreprise MEAM située à Saint-Dié des Vosges pour un montant de 17 000,00 € HT
- lot n° 6 : Peinture revêtements muraux – Entreprise Balthazard située à Anould pour un montant de 2 842,40 € HT
- lot n° 7 : Plomberie sanitaire – Entreprise Brocard située à Saint-Dié des Vosges pour un montant de 5 578,94 € HT
- lot n° 8 : Electricité chauffage – Entreprise Sodel située à Saint-Dié des Vosges pour un montant de 10 090,00 € HT

**4) Prime ravalement de façades:**

Les membres du Conseil Municipal attribuent une prime de 380€ pour le ravalement de façade d'une maison de la commune de Saint-Léonard conformément à la délibération du 18 Juin 2008.

**5) Indemnités de Conseil allouée aux Receveurs Municipaux :**

Le Conseil Municipal accorde le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier général des impôts conformément à la délibération en date du 21 décembre 2011 et au décompte fourni.

**6) Budget de l'Eau - Demande de dégrèvement d'une facture d'eau :**

Une propriétaire sur la commune de Saint-Léonard a demandé suite à un problème de fuite sur son branchement un dégrèvement de la consommation facturée sur la base de ses consommations antérieures.  
Le Conseil Municipal décide de réduire la facture d'eau du 1<sup>er</sup> semestre 2013 de 80m<sup>3</sup>.

**7) Budget Général – Décision Modificative n°1 :**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....4 NOVEMBRE 2013

**8) Retrait de la compétence assainissement collectif et non collectif des statuts de la CCVM et création d'un SIVU Assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle les arrêtés préfectoraux portant création de la nouvelle Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe et du rattachement des communes de Saint-Dié des Vosges et Taintrux à celle-ci, ainsi que l'accord du Préfet pour la création de deux Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique d'Assainissement sur ce nouveau territoire compte tenu des modes de fonctionnement et de tarification différentes de leurs services d'assainissements respectifs.

Les conseils municipaux des communes membres de l'actuelle CCVM doivent se prononcer sur la restitution de la compétence assainissement aux différentes communes et sur la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 du SIVU d'assainissement.

Le Conseil accepte la restitution de ladite compétence, approuve le partage de l'actif et du passif entre les trois communes et demande la création du SIVU d'Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les communes d'Anould, Saulcy sur Meurthe et Saint-Léonard et en valide le projet de statut présenté.

**9) Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Val de Meurthe :**

Le Conseil Municipal approuve la rédaction des nouveaux statuts de la CCVM afin que la nouvelle structure intercommunale puisse prétendre à l'attribution de la dotation globale de fonctionnement bonifiée dès 2014.

**10) Demande de Fonds de Concours à la CCVM :**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter un fonds de concours de 90 000 € auprès de la CCVM pour les travaux listés ci-dessous et à signer tout document s'y rapportant.

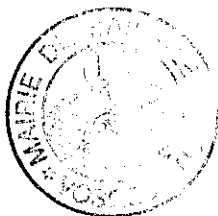
- Aménagement de la Rue de Girompaire
- Renforcement du réseau d'eau potable de la rue d'Alsace
- Extension et aménagement de la bibliothèque communale et création d'un bureau pour l'ALSH
- Aménagement de sécurité rue du Globe
- Réfection de la toiture de la Mairie
- Fourniture de 30 candélabres
- Fourniture et pose de portes sectionnelles et de fenêtres

**11) Convention de transfert de gestion avec RFF :**

Dans le cadre de la création de la future continuation de la voie verte d'Anould à Saint-Léonard, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de gestion à intervenir avec RFF et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....  
Pour être affiché le 25 novembre 2013 à la porte de la Mairie, .....  
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 23 novembre 2013



Le Maire,  
Marc MAEDDU